



HAL
open science

L'école s'est-elle démocratisée ?

Christophe Michaut

► **To cite this version:**

Christophe Michaut. L'école s'est-elle démocratisée? . Guibert, P. Initiation aux sciences de l'éducation, vuibert, pp.154-159, 2006. hal-01421723

HAL Id: hal-01421723

<https://hal.science/hal-01421723>

Submitted on 22 Dec 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Christophe Michaut, « L'école s'est-elle démocratisée ? »
in Guibert P. (2006), Initiation aux sciences de l'éducation, Paris : Vuibert, pp. 154-159.

La profusion actuelle d'ouvrages sur les inégalités sociales et la justice du système éducatif montre que la démocratisation de l'école est un élément important des débats sur les rôles attendus de l'école. Outre ces fonctions « classiques », elle devrait contribuer à la réduction des inégalités sociales, géographiques, ethniques ou de genre¹. Ce texte visera dans un premier temps à éclaircir cette notion de démocratisation de l'école qui recouvre plusieurs significations. Une deuxième partie sera consacrée à l'évolution de la démocratisation au cours du XX^e siècle en général et à certains niveaux d'enseignement en particulier dans la période récente. Enfin, une dernière partie exposera les interprétations de la réduction des inégalités de parcours scolaires.

Des conceptions multiples de la démocratisation de l'école

Antoine Prost² (1986) est l'un des premiers auteurs à avoir proposé une typologie des formes de démocratisation en distinguant les démocratisations «*quantitative*» et «*qualitative*». Le premier sens considère l'éducation, au même titre que la culture, la santé, etc., comme un bien qui se démocratise dès lors que son taux d'accès s'accroît. Selon cette acception, la démocratisation est incontestable. En atteste par exemple l'âge moyen de fin d'études de la population française qui est passé en un siècle de 11 ans et demi à 19 ans et demi³. Le second sens du terme – la démocratisation qualitative – est centré sur la diminution des inégalités sociales de parcours scolaires telle qu'elle peut être mesurée, par exemple, à travers le rapprochement des trajectoires scolaires moyennes des enfants de cadres et d'ouvriers. L'allongement général de la scolarité que certains qualifient de «*massification*» de l'école (ou selon l'expression de A. Prost de «*démographisation*») a profité à l'ensemble des catégories sociales. Par exemple, parmi les entrants de sixième en 1980, 8% des enfants d'ouvriers entrent, sept ans plus tard (*i.e.* sans redoubler), dans l'enseignement supérieur. Les entrants de 1989 de cette catégorie sont 17%, soit une progression de 112,5% entre les deux périodes. Pour les enfants de cadres et d'enseignants, le taux est passé de 38% à 54%, soit une progression de 42,1%. Pour autant, peut-on considérer que l'accès à l'enseignement supérieur s'est démocratisé ? Pour mesurer la démocratisation, il faut tenir compte concomitamment des évolutions de la structure des professions et du système éducatif. En effet, les professions ont largement évolué au cours du XX^e siècle : effondrement de la catégorie agriculteur, hausse des professions tertiaires (employés, cadres moyens et supérieurs) depuis les années cinquante⁴. Cette modification structurelle des professions va se répercuter de fait sur la structure des origines sociales des élèves. Par ailleurs, il faut également tenir compte des changements intervenus dans l'organisation du système scolaire (accès plus ou moins contingenté aux différents niveaux d'enseignement, création de nouveaux types d'établissement, de nouvelles filières, etc.). La mesure des inégalités sociales peut s'établir par la différence et/ ou le rapport des proportions des différentes catégories sociales. À partir des données précédentes, l'écart entre les deux groupes a augmenté, passant de 30 à 37 points ; ce qui attesterait d'un

¹ Faute de place, nous aborderons exclusivement dans cet article la démocratisation sous l'angle des inégalités sociales.

² Prost A., 1986, L'enseignement s'est-il démocratisé? Les élèves des lycées et collèges de l'agglomération d'Orléans de 1945 à 1980, Paris : Presses Universitaires de France.

³ Chauvel L., 1998, *Le destin des générations*, Paris : Presses Universitaires de France.

⁴ Thélot C., Vallet C., 2000, « la réduction des inégalités sociales devant l'école depuis le milieu du siècle », *Economie et Statistique*, n°334, 3-32.

renforcement des inégalités sociales d'accès à l'enseignement supérieur. Le rapport (ou la progression) des chances d'accès entre les deux groupes conduit à la conclusion inverse. Ainsi, le rapport entre la proportion d'élèves de 6^{ème} d'origine ouvrière accédant à l'enseignement supérieur et la proportion d'élèves d'origine cadre passe de 21% à 31%. L'autre approche considère que l'éducation prend toute sa valeur à l'extérieur du système éducatif (en raison du lien fort qu'il existe, notamment en France, entre formation et emploi). Ainsi, c'est la compétition sociale qui se joue à l'école pour l'accès aux filières les plus sélectives qui sera mise en exergue. Plus que le niveau d'enseignement, la démocratisation se focalisera dans ce cas sur les chances relatives d'accès aux filières (terminales ou intermédiaires) économiquement les plus rentables et socialement les plus prestigieuses. La mesure de la démocratisation qualitative se réalise alors par le biais d'une comparaison des chances relatives d'accès d'un groupe par rapport à un autre groupe (indicateur de type *odds ratio*⁵), indépendamment des taux d'accès. Si l'on reprend les chiffres précédents, le rapport des chances relatives d'accéder à l'enseignement supérieur était de 7,1 pour les élèves entrés en 6^{ème} en 1980. Il est de 5,7 pour ceux de 1989. À l'aune de ces résultats, on peut conclure à une réduction des inégalités sociales d'accès à l'enseignement supérieur. Ce constat est corroboré par de nombreuses recherches⁶. En raison des taux de passage élevés des bacheliers dans l'enseignement supérieur, la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur résulte, dans la période récente, en grande partie de la diminution des inégalités sociales d'obtention du baccalauréat⁷. Précisons que le niveau (cycle) et la structure (secteur et filière) privilégiés peuvent conduire à des résultats totalement différents. À supposer que les inégalités sociales d'accès à l'enseignement supérieur se réduisent, ceci n'implique nullement une démocratisation de chaque secteur, chaque cycle et de chaque filière d'enseignement. Pierre Merle⁸ propose une typologie dans laquelle se conjuguent les taux de scolarisation des jeunes en général et les taux de scolarisation selon leur origine sociale. Il distingue trois types de démocratisation : la « démocratisation égalisatrice », la « démocratisation ségrégative » et la « démocratisation uniforme ». La « démocratisation égalisatrice » correspond à l'observation simultanée d'une augmentation générale des taux de scolarisation par âge et d'une diminution des écarts de taux d'accès selon l'origine sociale, par exemple dans les différentes séries du baccalauréat. Le deuxième type de démocratisation correspond à une situation dans laquelle les écarts sociaux d'accès augmentent en même temps que les taux de scolarisation. P. Merle parle alors de « démocratisation ségrégative » qui pourrait s'observer dès lors que les catégories populaires, tout en étant davantage représentées dans les séries élitistes du baccalauréat, verraient dans le même temps leur proportion s'accroître dans les séries populaires. Enfin, un dernier type correspond à la situation intermédiaire, à un *statu quo*

⁵ Cet indicateur est égal à $(p_a/q_a)/(p_b/q_b)$ avec $p_{a,b}$ = probabilité pour les groupes a et b d'atteindre un niveau et $q_{a,b}$ = probabilité pour les groupes a et b de ne pas atteindre ce niveau.

⁶ Duru-Bellat M., Kieffer A., 1999, La démocratisation de l'enseignement "revisitée" : une mise en perspective historique et internationale des inégalités de chances scolaires en France, Dijon : Cahier IREDU -LASMAS, n°60 ; Goux D., Maurin E., 1995, « Origine sociale et destinée scolaire. L'inégalité des chances devant l'enseignement à travers les enquêtes Formation-Qualification Professionnelle 1970, 1977, 1985 et 1993 », *Revue française de sociologie*, 36, p. 81-121 ; Goux D., Maurin E., 1997, « Démocratisation de l'école et persistance des inégalités », *Economie et Statistique*, n°306, 27-40 ; Merle P., 1996, « Les transformations socio-démographiques des filières de l'enseignement supérieur de 1985 à 1995. Essai d'interprétation », *Population*, 6, p. 1181-1210.

⁷ Duru-Bellat et Kieffer, *art. cit.*

⁸ Merle P., 2000, « Le concept de démocratisation de l'institution scolaire : une typologie et sa mise à l'épreuve », *Population*, n° 1, p. 15-50.

de chaque catégorie sociale. On parle alors de « *démocratisation uniforme* » entendue comme la translation au cours du temps des inégalités d'un niveau d'étude vers le niveau supérieur⁹.

L'évolution de la démocratisation au cours du vingtième siècle

Toutes les recherches s'accordent sur le fait que l'allongement général des études au cours du XX^e siècle a permis aux couches sociales « défavorisées » d'accéder à des niveaux d'enseignement auxquels ils étaient exclus jusque-là¹⁰. Cela étant, cet allongement pourrait ne correspondre qu'à une simple translation vers le haut des niveaux de formation. Les écarts de destinée scolaire entre les jeunes de différents milieux sociaux conserveraient une même intensité d'une génération à l'autre. En examinant le plus haut diplôme obtenu par les jeunes, Claude Thélot et Louis-André Vallet¹¹ estiment qu'entre les générations nées entre 1908 et 1912 et celles nées entre 1968 et 1972, les écarts de destinées scolaires s'expliquent à hauteur de 12% par l'évolution de la structure sociale, 74% par l'allongement général des études et 14% par une démocratisation « *qualitative* ». Cette dernière a surtout profité aux enfants d'agriculteurs. C'est essentiellement dans la seconde moitié du XX^e siècle que les inégalités se sont réduites. Sur longue période (génération née avant 1939 et génération née entre 1964 et 1973), Marie Duru-Bellat et Annie Kieffer¹² constatent un élargissement social incontestable et considérable de l'entrée en sixième. Toutefois, parmi les élèves entrés en sixième, l'accès en seconde générale et l'obtention du bac restent marqués par des inégalités sociales globalement stables entre les enfants de cadres et les enfants d'ouvriers. Elles concluent alors à un déplacement, sur le long terme, des inégalités sociales des carrières scolaires du premier vers le second cycle. C'est seulement à partir des années 1985-90 que les inégalités d'accès à la classe de seconde diminuent en raison d'une moindre sélectivité au cours du collège. Cette démocratisation par l'ouverture du système – accès de tous les élèves à la sixième dans un premier temps, d'une grande majorité à la classe de seconde plus tard – s'explique notamment par un « effet plafond ». Lorsqu'un groupe accède à un niveau d'enseignement dont les taux se rapprochent de 100%, les écarts avec les groupes « en retard » vont mécaniquement diminuer. Autrement dit, l'universalisation d'un bien entraîne sa démocratisation. Ce mouvement de « démocratisation uniforme » n'est pas spécifique à la France. Les comparaisons internationales montrent que l'accès à l'école, dans les pays développés, s'est sensiblement élargi. Cependant, la généralisation de l'enseignement n'a pas modifié, de façon générale, à l'exception de la Suède et des Pays-Bas, les hiérarchies sociales d'accès aux différents niveaux d'études qui ont connu un mouvement de translation vers des niveaux plus élevés¹³. Dans les travaux précédemment cités, les études se focalisent sur le plus haut niveau d'études atteint ou sur l'accès à tel ou tel niveau d'enseignement (6^{ème}, seconde, supérieur). Souvent contraints par les données disponibles¹⁴, ces recherches ne permettent pas de connaître les différenciations sociales à des niveaux d'enseignement particuliers ou au sein de chaque filière d'enseignement. Par exemple, au sein du collège, les

⁹ Goux et Maurin, 1995, *art. cit.*

¹⁰ Thélot et Vallet, *art. cit.*

¹¹ *art. cit.*

¹² *art. cit.*

¹³ Duru-Bellat et Kieffer, *art. cit.* ; Shavit et Blossfeld, cité par Merle P., 2002, *La démocratisation de l'enseignement*, Paris : La Découverte.

¹⁴ Elles s'appuient sur les enquêtes *Formation et Qualification Professionnelle* (FQP) et *Emploi* réalisées par l'INSEE. Plus récemment, certains travaux utilisent le suivi, par le Ministère de l'éducation nationale, des panels des élèves entrant en sixième (1962, 1973, 1980, 1989, 1995).

classes de 3^{ème} sont inégalement représentées si l'on distingue les troisièmes générales des troisièmes technologiques (plus populaires). De même, la démocratisation qualitative de l'accès au baccalauréat ne permet pas de conclure à une démocratisation de chaque type de bac (général, technologique ou professionnel) ou de chaque série. P. Merle¹⁵ montre, dans l'académie de Rennes, qu'au cours de la période 1985-1995 – période de forte expansion des effectifs lycéens – la série la plus élitiste (Scientifique) s'est de manière absolue démocratisée – davantage d'enfants de milieux modestes y accèdent en raison de la modification de la structure sociale de la population de référence – mais de manière relative, il la considère comme une démocratisation ségrégative dans la mesure où dans le même temps les filières technologiques et professionnelles se sont « prolétarisées ». A l'inverse, les classes préparatoires aux grandes écoles et les Instituts universitaires de Technologie se seraient « embourgeoisés »¹⁶. Qu'en est-il des filières les plus prestigieuses ? En étudiant l'évolution des représentations sociales dans quatre grandes écoles (Polytechnique, Normale Sup., ENA et HEC), Michel Euriet et Claude Thélot¹⁷ constatent une stabilité des inégalités entre 1950 et 1990 pour HEC et ENS ou une légère réduction pour l'École Polytechnique et l'ENA. Certes, la proportion d'élèves d'origine populaire a largement diminué dans les quatre écoles (29% en 1950 contre 9% en 1990) mais dans le même temps la proportion de jeunes d'origine populaire a évolué à la baisse, ce qui conduit *in fine* à la stabilité des inégalités sociales d'accès. Valérie Albouy et Thomas Wanecq¹⁸, à partir de données portant sur l'accès des garçons aux grandes écoles et aux troisièmes cycles universitaires, montrent que les inégalités sociales d'accès ont continûment diminué entre la génération née dans les années 1920 et celle des années 1960 pour le secteur universitaire alors que les inégalités se sont accrues pour les générations les plus récentes dans les grandes écoles.

Interprétations

Globalement, les différents travaux s'accordent pour conclure à une baisse lente des inégalités sociales face à l'école pour les générations nées au début du vingtième siècle. Cette baisse s'accélère pour la génération née au milieu du siècle, puis s'interrompt pour la génération 1960 et enfin de nouveau une diminution des inégalités pour les générations les plus jeunes. Cette démocratisation « *quantitative* » résulterait concomitamment de l'évolution de l'offre scolaire et de la demande sociale qui sont interdépendantes dans un contexte socio-économique plus ou moins favorable¹⁹. Ainsi, la période des Trente glorieuses a probablement permis, dans un contexte de déficit de la société française en main d'œuvre qualifiée, le développement de l'enseignement secondaire et a stimulé la demande sociale. De surcroît, la gratuité des études secondaire décrétée en 1930, l'allongement à 14 ans de la scolarité obligatoire et l'instauration progressive dans les années trente des allocations familiales subordonnées à la fréquentation scolaire expliquent sans doute pour une grande part l'allongement de l'âge de fin d'études au début de la Seconde guerre mondiale. La modification de l'offre scolaire a largement participé à cette démocratisation « *quantitative* »,

¹⁵ Merle P., 1996, *art. cit.*

¹⁶ Bloss T., Erlich V., 2000, « Les nouveaux " acteurs " de la sélection universitaire : les bacheliers technologiques en question », *Revue française de sociologie*, n° 41-4, p. 747-775.

¹⁷ Euriet M., Thélot, 1995, « Le recrutement social de l'élite scolaire depuis 40 ans », *Education et Formations*, n°41, 3-21.

¹⁸ Albouy V., Wanecq T., 2003, « Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles », *Economie et Statistique*, n°361, p.27-47.

¹⁹ Duru-Bellat M., Merle P., 2000, « Politiques éducatives, évolution des scolarités et transformation de la sélection », *L'Année sociologique*, 50 (2), p. 319-344.

notamment par l'ouverture du système éducatif. Ainsi la création des nouveaux collèges modernes et techniques au début des années quarante a augmenté la proportion d'enfant d'ouvrier accédant à une classe de sixième de 2,7% en 1936 à 13,2% en 1944²⁰. Le prolongement de la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans (réforme Berthoin de 1959), l'unification des collèges avec la création des CES en 1963 puis la création en 1975 du collège unique (réforme Haby) laissaient supposer une diminution des inégalités sociales d'accès au secondaire supérieur. Mais, la différenciation des enseignements, l'existence de paliers d'orientation et d'options ont freiné cette démocratisation. Ce n'est que récemment, avec la suppression du palier d'orientation en classe de 5^{ème} et le développement corollaire de scolarités complètes au collège, que les inégalités sociales d'accès à une classe de seconde amorcent une baisse significative²¹. Cela étant, il existe toujours au collège des filières spécialisées (technologique, enseignement adapté), accueillant majoritairement des jeunes de milieux populaires. Le mouvement général de démocratisation de l'accès au bac s'est réalisé quasi exclusivement par une ouverture sociale des sections technologiques et professionnelles. Le cas du baccalauréat professionnel est un cas de figure exemplaire. Son institution a permis aux catégories populaires d'accéder plus fréquemment à ce niveau d'étude, mais dans le même temps a réduit selon P. Merle²² leur représentation dans les filières générales.

Conclusion

Si l'on peut tenir pour acquise une démocratisation « quantitative » résultant entre autres des politiques éducatives expansionnistes, il n'en demeure pas moins que des inégalités sociales perdurent²³. A un niveau plus qualitatif, la ségrégation sociale des sections et filières d'enseignement – « prolétarisation » dans le secteur à faible rentabilité économique, « embourgeoisement » dans le secteur à haute rentabilité économique – est encore tenace. Il conviendra également de s'interroger sur l'évolution récente de la démocratisation dans un contexte de stabilisation des taux de scolarisation. Après la très forte progression de la période 1985-1995 (de 29,4% à 61,4%), la proportion de bacheliers dans une génération reste depuis stable (autour de 62%). De surcroît, la répartition des élèves selon leur origine sociale a peu évolué entre le panel 1989 et le panel 1995²⁴ (MEN, 2004). Si une telle situation devait se pérenniser, il conviendra de redéfinir ou de compléter les typologies proposées par les différents auteurs en observant les parcours scolaires à un niveau de plus en plus qualitatif.

Pour en savoir plus :

Chauvel L., 1998, *Le destin des générations*, Paris : Presses Universitaires de France.
Duru-Bellat M., 2002, *Les inégalités sociales à l'école. Genèse et mythes*, Paris : Presses Universitaires de France.
Merle P., 2002, *La démocratisation de l'enseignement*, Paris : Éditions La Découverte, collection Repères.
Prost A., 1986, *L'enseignement s'est-il démocratisé? Les élèves des lycées et collèges de l'agglomération d'Orléans de 1945 à 1980*, Paris : Presses Universitaires de France.

²⁰ Lelièvre C., 1990, *Histoire des institutions scolaires*, Paris : Nathan.

²¹ Duru-Bellat et Kieffer, *art. cit.*

²² Merle P., 2000, *art. cit.*

²³ Duru-Bellat M., 2002, *Les inégalités sociales à l'école. Genèse et mythes*, Paris, Presses Universitaires de France.

²⁴ Ministère de l'Éducation nationale (MEN), 2004, *Repères et références statistiques*.